

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 avril 2026

MODERNISER ET SIMPLIFIER LA PROTECTION JURIDIQUE DES MAJEURS - (N° 1943)

N° CL24

AMENDEMENT

présenté par

M. Hetzel, Mme Bonnivard, M. Boucard, M. Gosselin, Mme Duby-Muller, Mme de Maistre et
M. Pauget

ARTICLE 4

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.